

Séance du vendredi 17<sup>e</sup> 2<sup>me</sup> 1915.

Présidence de M. Paytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimon, —  
Beauvisage, M. Bérard, Cazenave,  
Chastenet, Chautemps, M. Gérard,  
Jeanneney, Lintilhac, Lourties, M. de  
Michel, Millies-Lacroix, Perchet,  
Payronnet, Patinjan, De Selves, Chiroy,  
Gronillot.

M. Alexandre Bérard rappelle à  
la commission que dans sa dernière  
séance il a été question d'envoyer une  
délégation à M. le Ministre de l'Intérieur  
pour lui demander des explications au  
sujet du rapatriement des réfugiés. La  
délégation dont il s'agit n'a pas encore  
pu obtenir l'audience dont il s'agit.

M. le Président estime qu'il y a  
lieu d'attendre encore la réponse du ministre  
avant de prendre une décision définitive  
sur ce point.

2  
 M. Peyronnet est chargé de préparer un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, sur le taux de l'intérêt de l'argent en matière civile.

M. Chastenet est nommé rapporteur du projet de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à renforcer la législation concernant l'acceptement des espèces et monnaies nationales.

M. le Président donne à la commission des renseignements sur un malentendu survenu à propos d'une communication de M. le Ministre de la guerre à <sup>de la Diligence</sup> propos des cartes — permettant aux sinistres de se rendre sur le front. Il n'est nullement question d'échanger les cartes distribuées contre des cartes nouvelles.

M. Gervais donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adoptée par la Chambre des Députés, fixant diverses mesures destinées à parer à l'insuffisance éventuelle des recettes du budget général et des budgets annexes des chemins de fer de l'Afrique occidentale française.

Le rapport est adopté et M. le rapporteur autorisé à le déposer mardi sur le bureau du Sénat.

3  
1

M. Millies-Lacroix, à propos des crédits demandés pour la création des sous-secrétaires d'Etat, fait connaître à la commission qu'il n'a pas encore rédigé son rapport sur le sous-secrétariat de l'aéronautique parce qu'il n'a pas encore les renseignements qu'il a demandés.

M. le Président, bien que la réunion ne soit pas très nombreuse, dit qu'elle pourrait cependant échanger quelques vues au sujet de la constitution que quelques uns ont suggérée d'une commission interparlementaire d'une commission interparlementaire chargée d'examiner en commun les marchés de la guerre. M. le Président du Sénat, avec lequel il en a conféré, trouve que cette création serait anti-constitutionnelle. M. Deschanel, au contraire, déclare qu'il s'inclinerait devant la décision de l'Assemblée si elle prenait une résolution dans ce sens et qu'il n'hésiterait à mettre au vote la motion qui serait présentée à la Chambre à cet effet.

M. le Président donne lecture d'une proposition de résolution qui serait présentée, le cas échéant, à la Chambre.

à la suite d'un échange d'observations entre M. Lintlhaer, Millies-Lacroix,

A  
Auiond et Bérard, la commission d'étude  
 qu'avant de chercher à obtenir sur ce point  
 un accord avec la Chambre, elle attendra  
 le résultat d'une communication que M.  
 Klotz doit faire sur ce point à cette assemblée.

ex. Millies-Lacroix donne sur le  
 projet de loi relatif à un marché de 200,000  
 fusils lecture d'un projet de rapport, qu'il  
 complète par des observations verbales et  
 qui est adopté provisoirement, sous la réserve  
 qu'on entendra, avant de prendre une résolution  
 définitive, M. le ministre de la guerre ou  
 M. le ministre des Finances sur des fraudes  
 qui auraient été commises lors de la conclusion  
 de ce marché.

La commission revient ensuite à —  
 la question des marchés et à la proposition  
 de réunir, pour l'examiner et prendre une décision  
 commune, une commission interparlementaire.  
 Après un nouvel échange d'observations  
 entre M. M. Journéy, Auiond, De Laboris  
Henri Michel  
 et le président, il est décidé, sur la proposition  
 de ce dernier, que les deux bureaux de la  
 Chambre et du Sénat s'abouchent pour  
 s'entretenir de cette question et se mettre  
 d'accord, si la chose est possible, pour  
 nommer une commission d'enquête.

5  
En conséquence, mandat est donné au bureau du Sénat de s'aboucher officieusement avec le bureau de la Chambre pour arriver à une entente de vues sur la solution possible de la question.

La séance est ensuite levée à 5 heures.

---